

EXTRAIT DU REGISTRE des Arrêtés du Président

N° Acte : A-2022-09-21	Classification : 5.5 Délégations de signature
<u>Objet</u> : Arrêté de délégation de signature à M. Guillaume ESTEVA KERMEL, chargé de mission au sein du pôle littoral et biodiversité	

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2018 portant recrutement de Monsieur Guillaume ESTEVA KERMEL,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

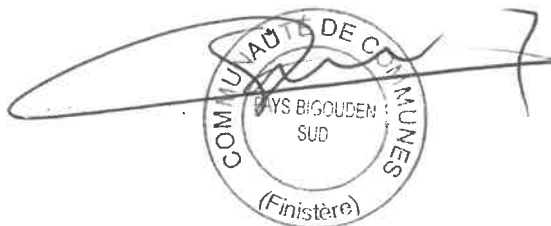
ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Guillaume ESTEVA KERMEL, assurant les fonctions de chargé de la lutte contre les submersions marines, pour procéder au dépôt de plainte relatif à l'effraction d'un ouvrage communautaire le 15 septembre 2022 : manipulation non autorisée du vannage du Polder Combrit-Ile Tudy.

Article 2^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Préfet du Finistère,
- L'intéressé
Et transcrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

A PONT-L'ABBE, le 23 septembre 2022

Le Président
Monsieur Stephane LE DOARE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte
informe que le présent arrêté peut faire l'objet
D'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification